

Appel à candidature

« Une mobilité olympique pour mon collège »

I- Préambule

Le Département de Seine-Saint-Denis s'engage à ce que le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 implique l'ensemble du territoire départemental et puisse bénéficier aux habitant.e.s, notamment aux collégien.ne.s.

Dans ce contexte, le Département a souhaité donner l'opportunité aux 130 collèges publics du Département de s'investir dans la préparation des jeux en leur permettant de construire un projet éducatif tourné vers l'international : le programme « 130 pays dans 130 collèges ».

A travers ce programme, chaque collège volontaire choisit d'orienter un projet pédagogique autour de la découverte de l'un des pays participant aux jeux et est accompagné pour mener un programme pluridisciplinaire. Dans chaque collège, des actions durables et sur mesure autour du pays choisi, construites avec les équipes éducatives, peuvent se mettre en œuvre, depuis l'action la plus simple, comme le partage d'un repas aux couleurs du pays, à la plus ambitieuse, comme la réalisation d'une mobilité scolaire.

L'expérience de mobilité européenne ou internationale tend à être de plus en plus considérée comme une étape incontournable du parcours éducatif des jeunes. Elle est traditionnellement considérée comme un levier pour l'épanouissement personnel et l'enrichissement culturel. La mobilité facilite également l'émergence d'une citoyenneté européenne et internationale, la compréhension interculturelle, le « vivre ensemble » et la paix. C'est pourquoi le Département de Seine-Saint-Denis est historiquement engagé en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

II- Cadre de l'appel à candidature

Il est proposé aux collèges labellisés de bénéficier d'une dotation complémentaire pour organiser une mobilité dans le pays avec lequel ils sont en partenariat. Cette dotation viendra en plus de la subvention déjà attribuée pour ce label, en regard du coût très conséquent des voyages scolaires.

L'appel à candidature a notamment pour objectif de :

- Favoriser l'ouverture au monde des élèves et encourager la coopération avec des établissements étrangers ;
- Faciliter l'appropriation des Jeux olympiques et paralympiques par les équipes éducatives et les collégiens tout en se saisissant de leur dimension européenne et internationale.

Peuvent être cofinancés les projets de mobilités portés par les collèges publics inscrits dans le dispositif « 130 pays dans 130 collèges » ne bénéficiant pas d'un soutien préalable de l'Union européenne issu de l'accréditation départementale « Erasmus dans l'enseignement scolaire ».

Sont soutenues les mobilités physiques, dans le cadre d'un projet pédagogique mené avec un établissement partenaire étranger, et les mobilités hybrides, combinant un déplacement physique et des échanges à distance menés avec un établissement partenaire étranger.

Le chef d'établissement indique la composition de l'équipe organisatrice. Il désigne un référent en charge de la présentation du projet. Le référent désigné devra être un membre de l'équipe éducative du collège participant au projet « 130 pays dans 130 collèges » tout au long de l'année scolaire.

Les mobilités pourront se dérouler entre **le 1er janvier et le 31 décembre 2024**.

III- Critères de sélection

Les projets devront :

- S'inscrire dans un projet sur l'année développé dans le cadre de « 130 pays dans 130 collèges », en lien avec le pays partenaire ;
- Comporter une approche interdisciplinaire et transversale (sportive, artistique, culturelle, scientifique, etc.) en lien avec l'olympisme et ses valeurs ; · Impliquer les élèves engagés dans le projet « 130 pays dans 130 collèges » ;
- Impliquer autant que possible les élèves en tant que parties prenantes du déplacement (recherche de financement, valorisation, promotion, etc.) ;
- Comporter un budget prévisionnel réaliste, avec des sources de financement diversifiées et une contribution limitée des familles (CF tableau budget prévisionnel);

Ne sont pas éligibles :

- Les mobilités de personnels n'accompagnant pas d'élèves ;
- Les projets dont les objectifs pédagogiques sont limités et/ou n'impliquant pas d'échange et/ou de rencontre avec un partenaire étranger permettant une ouverture culturelle pour les collégiens ;
- Les projets confessionnels et/ou politiques ;
- Les projets soutenus dans le cadre d'autres dispositifs départementaux de soutien aux mobilités (Odysée Jeunes, accréditation Erasmus+).

Les mobilités pourront se dérouler en Europe ou à l'international, dans la limite des recommandations du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageur>

Les projets déposés seront soumis à une commission de sélections composés de :

- Pour le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis : la Direction de l'Education et la Direction Europe International

- Pour les Services de l'Education nationale : la DAREIC

IV- Modalité de soutien

Les montants indiqués ci-dessous sont à titre indicatif et représentent les dotations supplémentaires maximum pouvant être attribuées par collègue.

MOBILITE EUROPEENNE	MOBILITE INTERNATIONALE
10 000 €	30 000€

V- Dossier de candidature

- 1) Nom de votre établissement :
- 2) Pays avec lequel votre établissement est en partenariat dans le cadre de « 130 pays dans 130 collèges » :
- 3) Nom du référent « **130 Pays dans 130 collèges** »
- 4) Nom du référent pour le projet de mobilité :
- 5) Décrivez les **objectifs pédagogiques du projet** :
- 6) Décrivez les **activités prévues du projet** :
- 7) En quoi ce voyage favorisera-t-il l'ouverture interculturelle des élèves ?
- 8) Décrivez la logique partenariale entreprise pour monter le projet (avec un établissement partenaire, avec des acteurs associatifs, culturels, diplomatiques) :
- 9) Comment les élèves bénéficiaires de la mobilité seront-ils sélectionnés ?
- 10) En quoi ce projet de voyage est-il cohérent avec les actions menées tout au long de l'année dans le cadre du dispositif « **130 Pays dans 130 collèges** » ?
- 11) Comment envisagez-vous de **valoriser, restituer et faire rayonner** ce projet à l'échelle de l'établissement ?
- 12) Comment comptez-vous **impliquer les élèves** dans ce projet de voyage ?
- 13) Quelle est la place **du sport et/ou des valeurs de l'olympisme** dans le projet ?
- 14) Détaillez le budget prévisionnel de votre voyage : tableau à joindre

VI- Calendrier

L'appel à candidature « Une mobilité olympique pour mon collège » sera ouvert du **vendredi 24 novembre au dimanche 10 décembre 2023**.

Un retour vous sera fait en février 2024 quant à l'attribution d'une dotation complémentaire pour votre collège.

VII- Déposer votre candidature

Pour toute candidature, veuillez déposer votre dossier dans l'espace de dépôt des demandes de subvention en ligne, accessible en suivant ce lien :

<https://seinesaintdenis.fr/L-essentiel-du-Departement/les-associations-et-le-departement/Nouvelle-plateforme-de-depot-des-demandes-de-subvention>

Merci de choisir « Une mobilité olympique pour mon collègue » dans l'ensemble des appels à projets ouverts.